



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 10 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, s'est réuni à La Chapelle Blanche – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN			X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		B. SANTAIS	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

160-2022 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME WATTY A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

Le Programme « Watty » porté par la société Eco CO2 a été sélectionné en juillet 2012, par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à la suite de l'appel à projet sur les programmes d'information CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Sa labellisation a été publiée au Journal Officiel du 20 juin 2013 puis révisée par plusieurs arrêtés et notamment celui 8 décembre 2020 renouvelant le Programme sur les périodes de 2020-2022.

Après le succès du déploiement du Programme sur la Communauté de communes Cœur de Savoie pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé de renouveler le déploiement de ce programme sur l'année scolaire 2022-2023 auprès des écoles maternelles et élémentaires intéressées par ce dispositif pendant le temps scolaire.

Ce programme de sensibilisation a été proposé aux écoles de la Communauté de communes par courrier auprès des directeurs d'établissement les 17 juin 2022 et le 5 septembre 2022. Six écoles du territoire situées sur les communes de la Chapelle Blanche, Presle, Saint Jean de la Porte, Montmélian et Villard Léger se sont positionnées pour participer au programme avec un total de 13 classes engagées dans le programme.

Pour permettre le déploiement de ce programme, il convient d'approuver la convention entre la Communauté de communes Cœur de Savoie d'une part et la société Eco CO2 d'autre part.

Cette convention précise les rôles de chacune des parties et les modalités de financement. Le coût de la démarche est de 16 900 € HT sur l'année scolaire 2022-2023. La participation de la Communauté de communes pour la mise en place de ce programme est de 3 900 € HT, déduction faite des subventions liées aux Certificats d'Economie d'Énergie. Il n'est pas demandé de participation financière aux écoles.

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°65-2019 en date du 28 mars 2019 s'engageant dans la démarche TEPOS 2 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°175-2019 en date du 7 novembre 2019 s'engageant dans la labellisation Cit'ergie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°158-2020 en date du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie et plus particulièrement l'action A5b visant à « *Animer des temps de sensibilisation auprès des différents publics : les jeunes au sein des écoles, du collège, des espaces jeunes ; les familles lors des journées communales et évènements phares du territoire* » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°129-2021 en date du 23 septembre 2021 approuvant l'engagement de la collectivité dans le programme Watty à l'école pour l'année scolaire 2021-2022 et autorisant la présidente à signer la convention de partenariat avec Eco CO2, ainsi que son avenant N°1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la communauté de communes dans le programme Watty à l'école ;
- **S'ENGAGE** dans la limite des sommes inscrites au budget

➤ **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes Cœur de Savoie et la société Eco CO2 pour l'année scolaire 2022-2023.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance

Lionel MURAZ



La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

